



REPORTAGE

Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ)

VOLUME 52, N° 07

MARS 2021

Nouvelles du SEGP en vrac



Natacha Blanchet
Présidente
natacha.blanchet@segp.ca

Qui aurait dit qu'il y a un an, nous vivrions cette année de confinement !

Qui aurait dit que nous porterions un masque pour enseigner et faire les emplettes !

Qui aurait dit que la négociation nationale suivrait son cours à travers une multitude d'arrêtés ministériels !

Qui aurait dit que la vie scolaire et syndicale se vivrait en grande partie en télétravail !

Bref, nous sommes maintenant à l'heure des bilans de cette pandémie.

Qu'arrive-t-il avec le vaccin, les profs seront-ils considérés un service essentiel?

Qui aurait dit, il y a une semaine, que plus de cinq écoles seraient fermées par la COVID-19 et son variant?

Qu'arrive-t-il de notre négo? Arriverons-nous à un règlement SATISFAISANT qui améliorera significativement les conditions d'exercice des profs?

Bref, parce que la vie suit son cours, voici donc des nouvelles du SEGP en vrac.

Natacha Blanchet

La négo

L'équipe de négociation a eu, à ce jour, trois rencontres à la nouvelle table restreinte de négociation. Les équipes sont actuellement dans une démarche exploratoire des demandes de chacune des parties. Franchement, rien de concret ou d'intéressant n'en ressort actuellement. Les offres patronales du printemps demeurent sur la table, entre autres :

- quarante heures (40) en présence;
- formation professionnelle (FP) et éducation des adultes (EDA) : 1,8 M\$ pour le soutien à la composition de la classe et un comité sur les régulateurs de contrat;
- quinze millions de dollars (15 M\$) pour la surveillance au primaire;
- fermeture totale sur la diminution des ratios.

D'ailleurs, un *Info-négo express* vous sera remis par votre déléguée ou délégué d'école ou de centre en même temps que ce bulletin.

En ce qui a trait à la grève, vous avez probablement lu ou entendu que le réseau collégial tiendra une journée de grève le 30 mars. Les autres secteurs emboîteront le pas, si l'impasse dans les négociations persiste. Au Grand-Portage, vous aviez voté en faveur d'un ralliement avec les autres syndicats sur le mandat de tenir l'équivalent de cinq jours de grève qui se tiendront au moment jugé opportun. Le Conseil intersectoriel des négociations, où siègent nos représentants de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), déterminera ce moment, pour nous les enseignants, au cours du printemps. Vous serez informés dès qu'une orientation sera prise pour les enseignants du Grand-Portage.

Natacha Blanchet

DANS CE BULLETIN			
Groupe de discussion sur les classes à triple niveaux au CSSKR	2	Relevé de prestations de votre assurance collective	5
Rencontre en formation professionnelle—programmes en difficulté	2	Sessions de préparation (SPR) à la retraite 2021	6
Une manifestation régionale réussie	3	Les activités à venir en avril et en mai	6
Appel de candidatures pour le comité d'élection—urgent besoin	3	Réseau de l'éducation des adultes (EDA) 12 et 13 avril 2021	7
Une vraie consultation SVP !	4	Semaine de l'éducation des adultes	7
Rappel : Assurance salaire et retraite	4	Programme de bourses <i>Maman va à l'école</i> (MVE)	8
Retraite Québec passe au numérique pour les documents RREGOP	5	La chronique du comité pour le personnel à statut précaire	8

Groupe de discussion sur les classes à triple niveaux au Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup (CSS)

Le 10 mars 2021, une rencontre avec le personnel enseignant des classes à triple niveaux a eu lieu en visioconférence. Une vingtaine d'enseignantes et d'enseignants y ont participé et ont partagé leurs inquiétudes face à la diminution du temps de déjumelage dans leur classe multiâges.

Puis, le 16 mars, l'équipe syndicale a rencontré les responsables des services éducatifs. Ceux-ci ont donné des réponses au questionnement.

Qualité de l'enseignement

Depuis longtemps, le personnel enseignant dans les classes à triple niveaux apprécie leurs classes. Les enseignantes et enseignants avaient la ferme conviction de faire du bon travail avec leurs élèves. Le constat était unanime : la qualité de l'enseignement dans les groupes à triple niveaux était indéniable.

Une diminution de l'aide pédagogique accordée aux classes à triple niveaux inquiète. La situation risque même d'entraîner le départ de plusieurs enseignantes et enseignants. Des mutations volontaires ont été ou pourront être faites pour l'année 2021-2022. Ceci occasionnerait un roulement de personnel et donc une instabilité dans les équipes-écoles. Cet état de fait a été communiqué aux représentants du Centre de services scolaire.

Absence de consultation des équipes

Tristement, les enseignantes et enseignants ont été mis devant le fait accompli. Aucune consultation n'a été faite. Pourquoi ne pas y avoir associé le personnel enseignant ?

À cet aspect, madame Caroline Dufour, directrice des services éducatifs, nous rassure en mentionnant que les équipes seront mises à contribution pour déterminer de quelle façon leur milieu désire le déploiement du financement à même les différentes mesures décentralisées. Les directions concernées en seront informées.

Questionnement

Pourquoi le CSS ne serait-il pas fier d'investir dans ses classes à triple niveaux ? Pour le moment, les services éducatifs confirment que ce n'est pas une coupure qui sera faite dans le but de récupérer, mais bien une réorganisation en fonction des besoins.

Pourquoi, encore, adapter l'enseignement quand la preuve est faite que le déjumelage favorisait les apprentissages ? Selon madame Dufour, rien à ce niveau n'est exclus si, pour un milieu, le besoin de déjumelage est présent et semble être consensuel, il pourrait demeurer, mais diminuer de 50 %. Un service de base est assuré sans viser un autre corps d'emploi tel que les techniciennes ou techniciens en éducation spécialisée (TES), selon madame Dufour.

Pourquoi faire de la formation en vue de la nouvelle organisation 2021-2022 avec les enseignantes et les enseignants cette année, en ne sachant pas qui sera dans les classes à triple niveaux en août 2021 ? Pour cet aspect, aucune formation ne sera imposée.

Le Syndicat demeure aux aguets pour la suite de ce dossier. Des représentations pourraient être faites au conseil d'administration du Centre de services scolaire en avril dans le cas où le personnel ne serait pas entendu et considéré dans la réflexion sur l'aide pédagogique accordé dans ces classes.

Rencontre en formation professionnelle pour les programmes en difficulté

Rencontre tenue le 25 février dernier avec les directions du Centre de formation professionnelle (FP), cinq enseignants et deux représentants du SEGP (CSQ).

Programmes en difficulté : plomberie chauffage, entretien d'immeuble, boucherie, machiniste et vente-conseil.

Voici les contenus qui ont été discutés :

- le portrait est le même au national;
- les inscriptions entrent malheureusement très lentement, pour 2021-2022;
- le recrutement se fait actuellement : les enseignants mis en disponibilité qui enseignent comme suppléant ne pourraient-ils pas contribuer pour repenser certains programmes comme machiniste et vente-conseil ?
- le modèle DUAL (50 % à l'école et 50 % en entreprise) semble plaire au département de soudage-montage et permettrait à plusieurs programmes de rester viables;
- le financement de la FP est à revoir nationalement.

Projet Performa

Projet qui subventionne les entreprises pour offrir du travail-études aux élèves.

Aide COVID-19

Le Centre offrira de l'aide aux élèves sous la forme de

tutorat. Il a été décidé que ce sera des enseignantes et enseignants à temps partiel qui feront du tutorat auprès des élèves qui en ont besoin.

Promotion de la formation professionnelle (FP)

La formation professionnelle se doit d'être valorisée, il faut en parler et la promouvoir auprès des élèves du secondaire. Il faut aussi valoriser ses enseignantes et enseignants qui y font un travail exceptionnel et peu connu du secteur des jeunes.

Un suivi de cette rencontre sera aussi fait au conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup en avril.

Une manifestation régionale réussie



Le 25 février dernier, les syndicats affiliés à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) de la région du Bas-Saint-Laurent tenaient des manifestations simultanément à Amqui, à Matane, à Rimouski et à Rivière-du-Loup pour dénoncer l'inaction du gouvernement dans le cadre des négociations pour le renouvellement de leur convention collective.

Le message transmis a été clair au premier ministre, François Legault, et à la présidente du Conseil du trésor, Sonia Lebel :

« En éducation et en enseignement supérieur : Faut que ça change maintenant ! ».

Vous étiez plus de 100 enseignantes et enseignants au SEGP (CSQ) en plus des collègues professionnels et du Cégep à dénoncer la mauvaise foi du gouvernement dans le cadre des négociations actuelles.

Les conditions de travail ne cessent de se détériorer et de s'alourdir depuis plusieurs années déjà et cela a de sérieuses conséquences sur la rétention et l'attraction du personnel. Nos dirigeants politiques prétendent que les réseaux scolaire et collégial sont des priorités pour eux, mais, malheureusement, ces paroles ne se traduisent pas par des actions concrètes.

Cette manifestation était notre première au Grand-Portage cette année. Dépendamment de la suite des négociations, il y en aura peut-être d'autres ce printemps. Nous vous informerons si tel est le cas.

Merci de votre implication et merci de croire à la mobilisation!

Solidarité!

Natacha Blanchet



Appel de candidatures pour le comité d'élection—urgent besoin



Deux sièges sont toujours vacants au comité d'élection malgré que les travaux de ce comité sont imminents.

Comme nous vous l'avons mentionné, des élections auront lieu au sein de notre conseil d'administration le 1^{er} juin 2021 pour les neuf sièges qui sont les représentants de secteur, dont :

- adaptation scolaire; éducation des adultes; formation professionnelle; préscolaire; spécialiste;

- primaire (un siège par Centre de services scolaire);
- secondaire (un siège par Centre de services scolaire).

Notez que, lorsque la période de mise en candidature pour ces sièges sera ouverte, l'information vous sera transmise par le comité d'élection.

Nous invitons donc les personnes qui ont de l'intérêt à siéger au comité d'élection à nous en faire part dès que possible, car le processus d'élection va s'enclencher très bientôt.

Natacha Blanchet



Michel Bergeron
Conseiller en relations
du travail
michel.bergeron@segp.ca

Une vraie consultation SVP !

Dans les écoles et les centres, plusieurs consultations doivent être menées, que ce soit par la Loi sur l'instruction publique (LIP), par la convention collective ou par souci de transparence.

Une consultation n'est pas une simple présentation de la décision en assemblée générale, une consultation individuelle, un envoi courriel ou un sondage quelconque. Une consultation doit se faire en plusieurs étapes.

La jurisprudence a établi des critères minimums pour définir le processus de consultation qui implique trois éléments essentiels :

- ✦ que l'information pertinente à la consultation soit fournie aux personnes intéressées;
- ✦ qu'un laps de temps raisonnable soit accordé aux personnes consultées pour prendre connaissance de l'information fournie permettant ainsi de se faire une opinion sur l'objet de la consultation;
- ✦ que la consultation permette aux personnes consultées d'exposer leurs points de vue sur l'objet de la consultation afin qu'il en soit pris note avant qu'une décision soit prise.



Il est important que la consultation soit honnête et transparente. Pour atteindre cet objectif, il faut que les personnes consultées reçoivent l'information la plus complète possible, aient l'opportunité d'obtenir des renseignements additionnels si requis et, enfin, aient l'occasion d'exprimer librement leur avis. De plus, il ne faut pas que la décision soit prise avant de mener une consultation.

Sans ces critères, la consultation n'est pas valide.

Michel Bergeron

Rappel : Assurance salaire et retraite

L'assurance salaire est obligatoire, mais il est possible de l'annuler si vous êtes à deux ans de l'admissibilité à une rente immédiate au RREGOP ou d'un départ à la retraite.

Pour vous aider à prendre cette décision, il faut connaître les encadrements suivants :

Les conditions de travail du personnel enseignant prévoient que les deux premières années d'invalidité soient encadrées par la convention. L'assurance salaire longue durée que vous avez avec SSQ assure des prestations d'invalidité à compter de la troisième année d'invalidité.

Si vous pensez à la retraite, il est important d'évaluer la pertinence de maintenir l'assurance salaire.

Par exemple, si vous prévoyez partir à la retraite en juin 2023, vous pourriez évaluer à la fin de la présente année scolaire si vous devez maintenir votre assurance salaire :

- considérant que la convention collective vous assurerait des revenus en assurance salaire pour deux années, donc pour 2021-2022 et pour 2022-2023 ;
- considérant que votre départ à la retraite serait prévu en juin 2023 ;
- considérant que l'assurance salaire pourrait être mise en place à la fin de juin 2023, soit après deux ans en invalidité .

Selon l'exemple précédent, il n'est probablement pas nécessaire de poursuivre le paiement des primes pour l'assurance salaire. Le tout sous réserve de quelques autres considérations, notamment le service cotisé et les réductions prévues à la rente de retraite.

N'hésitez pas à me consulter pour vous aider à prendre cette décision.

Michel Bergeron

Retraite Québec passe au numérique pour certains documents RREGOP

Vous pourrez avoir accès à divers documents par « Mon dossier », votre dossier personnel à Retraite Québec. « Mon dossier » permet déjà d'avoir accès aux documents de la Régie des rentes du Québec (RRQ). Vous y retrouverez aussi, de façon progressive, des documents pour le RREGOP.

Le relevé 2018

- Le relevé 2018, qui a été distribué par la poste à l'automne 2019, est maintenant disponible en version électronique sur « Mon dossier ».

Le relevé 2019

- Retraite Québec vise un dépôt du relevé de participation RREGOP 2019 en version numérique dans « Mon dossier » pour la **fin mars ou pour le début avril 2021**.
- Exceptionnellement, ce relevé sera uniquement disponible en ligne :
 - ◇ compte tenu d'un grand nombre d'envois à cette période de l'année et de la pandémie, il n'est pas possible pour Retraite Québec d'offrir la transmission par la poste;
 - ◇ il sera possible d'imprimer le document à partir de « Mon dossier ».

Le relevé 2020

- Retraite Québec vise l'**automne 2021** (possiblement en octobre) pour le dépôt du relevé numérique 2020 dans « Mon dossier ».
- Il sera possible d'opter pour la version papier transmise par la poste (relevé 2020 et suivants).

« Mon dossier »

L'accès à « Mon dossier » se fait par le service d'authentification du gouvernement du Québec, ClicSÉCUR, qui sert à plusieurs autres services gouvernementaux, tels que : carnet de santé, déclaration de revenus, régime d'assurance parentale et Régime de rentes du Québec (RRQ). Nous avons informé Retraite Québec que l'adhésion n'était pas très conviviale, mais Retraite Québec prévoit améliorer l'outil d'adhésion d'ici la fin d'année 2021. Voici le lien pour accéder à « Mon dossier » :

rrq.gouv.qc.ca/fr/services/services_en_ligne/mon_dossier_regie/Pages/mon_dossier_regie.aspx

Michel Bergeron

Gagnez du temps!

- > Accédez à votre **relevé de participation numérique**.
- > Activez le **mode numérique** et adhérez aux **notifications** dès maintenant.
- > Recevez un **avis** aussitôt que votre relevé sera disponible.

Connectez-vous!

Votre gouvernement

Retraite Québec

Relevé de prestations de votre assurance collective

Nous vous rappelons qu'il est possible d'obtenir un crédit d'impôt pour les frais médicaux lorsque vous produisez vos déclarations de revenus. Pour obtenir gratuitement votre relevé de prestations, vous devez aller sur le site Internet de la SSQ Assurance, Espace client, si vous êtes déjà inscrite ou inscrit à ce service. Sinon, il est facile de s'y inscrire avec votre courriel et votre numéro de certificat. Sur ce même site, vous retrouverez des capsules d'information, soit :

« Services en ligne » (Espace client) | <https://ssq.ca/fr/assurance-collective/services-en-ligne> | « Trouver mon relevé pour fin d'impôt » ou directement <https://ssq.ca/fr/assurance-collective/comment-trouver-releve-impot>. Des précisions concernant les crédits d'impôt admissibles pour l'assurance collective sont aussi disponibles aux liens suivants :

Revenu Québec revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/IN-130%282020-10%29.pdf

Revenu Canada canada.ca/content/dam/cra-arc/formspubs/pub/rc4065/rc4065-20f.pdf

Michel Bergeron



Sessions de préparation (SPR) à la retraite 2021



Il reste encore quelques dates pour participer à ces formations en mode virtuel.

Stéphanie Paradis

Adjointe administrative
stephanie.paradis@segp.ca

⇒ Allez sur le site Internet <http://areq.lacsq.org>, SPR en haut de la page (2^e onglet) et choisissez *Sessions virtuelles*.

Voici les sujets ainsi que les dates de ces sessions virtuelles.

Sujets traités	Dates	
Adaptation psychosociale et santé	<ul style="list-style-type: none"> 7 avril 2021 	19 h à 20 h 30
Questions financières	<ul style="list-style-type: none"> Mardi 20 avril 2021 	19 h à 20 h 30
Questions juridiques	<ul style="list-style-type: none"> Mercredi 5 mai 2021 	19 h à 20 h 30
Assurances	<ul style="list-style-type: none"> Mardi 30 mars 2021 Mercredi 28 avril 2021 	19 h à 20 h 30
Régimes de retraite	<ul style="list-style-type: none"> Samedi 27 mars 2021 Samedi 17 avril 2021 	9 h à 11 h 30

Pour vous inscrire

Remplissez le formulaire (syndicat Z-19), sélectionnez les sessions qui vous intéressent et suivez les instructions pour payer en ligne les frais de 50 \$ pour l'inscription.

Remboursement des frais d'inscription par votre Syndicat

Veuillez remplir le formulaire de remboursement des dépenses du Syndicat (site Web www.segp.ca) en y joignant la preuve de paiement de votre session de préparation à la retraite. Veuillez prendre note que le SEGP (CSQ) assume les coûts d'inscription de la personne membre une seule fois dans sa carrière.

Stéphanie Paradis

Avril		Mai	
6	Conseil de direction	3	Groupe de discussion pour le préscolaire
12-13	Réseau de l'éducation des adultes	4	Conseil de direction
12	Groupe de discussion pour le secondaire CSSFL	11	CCC du Fleuve-et-des-Lacs
13	Groupe de discussion pour l'éducation des adultes	18	Conseil d'administration
13	CCC de Kamouraska-Rivière-du-Loup	25	CCC de Kamouraska-Rivière-du-Loup
14	Conseil d'administration	25	Assemblée générale de l'unité d'accréditation de Kamouraska-Rivière-du-Loup
15-16	Réseau de la condition des femmes	26	Assemblée générale de l'unité d'accréditation du Fleuve-et-des-Lacs
20	Conseil régional des délégué(e)s en mode virtuel	 À venir...	
21	Groupe de discussion pour le secondaire CSSKR		



Lisa Fournier

Enseignante à l'éducation des adultes

Réseau de l'éducation des adultes 12 et 13 avril 2021

Le comité de l'éducation des adultes de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) est fier de vous présenter l'organisation du prochain Réseau de l'éducation des adultes (EDA) qui se tiendra de manière virtuelle en avril prochain.

Les thèmes retenus seront :

- introduction aux règles budgétaires en formation générale aux adultes (FGA);
- financement des différentes enveloppes budgétaires en FGA et utilisation de ces sommes dans nos différentes réalités et besoins dans nos centres;
- plan d'action numérique en éducation (PAN);
- différentes mesures PAN, les outils numériques, ressources éducatives et la formation continue des enseignante et enseignants;
- projet de loi 40 et les droits et responsabilités des enseignantes et enseignants;
- droits et responsabilités de la *Loi sur l'instruction publique* et de la FGA : respect des droits des enseignantes et enseignants;
- normes et modalités d'évaluation des apprentissages;

- encadrements légaux et respect de notre autonomie professionnelle;
- élèves à besoins particuliers et différenciation;
- élèves en difficulté, obligations des centres et les solutions envisageables;
- bilan de l'enseignement en FGA durant la pandémie.

Compte tenu de la réalité actuelle, une conférence portant sur le stress et l'anxiété vous sera offerte et un gala pour honorer les gagnants au concours « Ma plus belle histoire » sera aussi présenté.

Je vous invite donc à vous y inscrire en grand nombre en communiquant directement avec votre Syndicat.

Plus nous sommes informés et outillés, plus nous développons des moyens d'action au sein d'un milieu de travail satisfaisant.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre,

Lisa Fournier

Enseignante à l'éducation des adultes et membre du comité EDA de la FSE

Semaine de l'éducation des adultes

La **Semaine de l'éducation des adultes** se tiendra cette année du **19 au 23 avril prochain** sous le thème « **La FGA aux multiples visages** ».

Le comité de l'éducation des adultes de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FGA-FSE) a choisi ce thème dans l'idée de poursuivre notre objectif de « Mettre la FGA sur la carte » afin de faire connaître les différents services offerts dans notre secteur d'enseignement.

Pour ce faire, des capsules ont été réalisées dans différents secteurs. Soyez attentifs, celles-ci seront diffusées quotidiennement sur les réseaux sociaux pendant cette semaine. À cet effet, vous êtes invitées et invités à participer au concours en commentant les publications. Nous aimerions savoir : **quel est votre visage à vous à l'EDA et qu'est-ce qui vous allume dans votre travail quotidien?**

Parmi celles et ceux qui participeront, des bons-cadeaux dans une de nos entreprises locales seront tirés.

Vous pouvez partager nos capsules sur la page Facebook du SEGP (CSQ) qui présentent des enseignantes et des enseignants de nos deux centres de services scolaires.

Pendant cette semaine, vous êtes aussi invitées et invités à tenir des activités dans vos centres. En cas de besoin, un budget peut vous être alloué; veuillez vous informer auprès de votre Syndicat. Il serait apprécié que vous me fassiez part des activités qui seront tenues, afin que je puisse faire un retour auprès de notre comité national. Vous pouvez m'écrire à l'adresse courriel suivante : lisaf@cskamloup.qc.ca.

Au plaisir de vous lire en grand nombre,

Lisa Fournier, membre du comité de l'EDA

Programme de bourses Maman va à l'école (MVE)



Sa mission

Maman va à l'école (MVE) est un organisme créé pour soutenir les mères de famille monoparentale qui n'ont pas de premier diplôme.

De quelle façon?

1. En offrant des bourses aux mères de famille monoparentale candidates à l'obtention d'un premier diplôme ;
2. En menant des recherches sur les réalités auxquelles elles sont confrontées et en éduquant

et en sensibilisant le public à ces réalités ;

3. En exploitant un site d'information constituant une banque de références ;
4. En offrant à celles-ci et aux intervenantes et intervenants des milieux concernés des outils et des activités sur les

moyens facilitant l'accès à la formation et la persévérance scolaire.

Le 17 février dernier, le programme fut de nouveau lancé officiellement au conseil général de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Une recherche sur les mères monoparentales

En 2016 au Québec, 29,5 % des familles recensées étaient monoparentales (22,1 % de parents féminins et 7,3 % de parents masculins) et 70,5 % étaient des familles avec couple. On compte 61 590 femmes de 15 ans et plus, monoparentales, sans diplôme et ne possédant aucune qualification.

Le Programme de bourses Maman va à l'école vise principalement l'accès à une véritable formation pour les mères de famille monoparentale. N'hésitez pas à le promouvoir aux élèves mères monoparentales.

Période d'inscription : 15 février au 15 avril 2021

Évaluation des candidatures et remise des bourses : 15 avril au 30 juin 2021 :

www.mamanvaalecole.lacsq.org

Facebook : [mamanvaalecole](https://www.facebook.com/mamanvaalecole) | mamanvaalecole@videotron.ca

Note

Veuillez ne pas faire parvenir de courrier adressé à notre Syndicat via le courrier interne de votre Centre de services scolaire. Nos coordonnées sont mentionnées ci-dessous.

SEGP 55
ANNIVERSAIRE

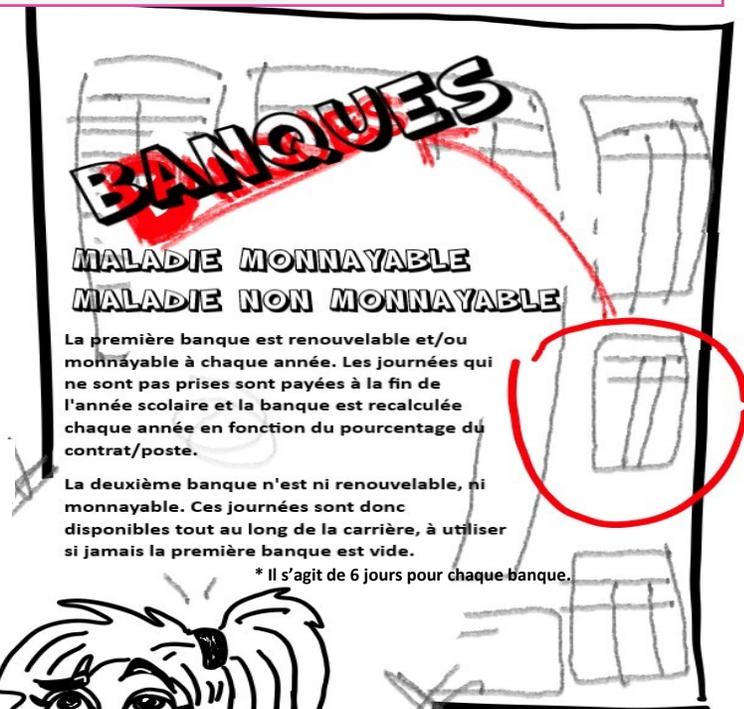
Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ)

Édifice Monique-Fitz-Back
321, rue Fraserville, Rivière-du-Loup, Québec G5R 5M7

Pour nous contacter :

Téléphone : 418 862-8544
Télécopie : 418 867-8365
segp@segp.ca | www.segp.ca

Selon les restrictions encore en vigueur, l'équipe du SEGP (CSQ) est en télétravail, mais vous pouvez rejoindre le SEGP (CSQ) par téléphone du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h ou par courriel directement à la personne que vous désirez contacter.



Le comité du personnel à statut précaire et des jeunes

AVANTAGES IRIS

UNE MEILLEURE VISION POUR TOUTE VOTRE FAMILLE

Votre organisation est membre du Programme Avantages IRIS, ce qui signifie que vous avez droit à des avantages de soins oculaires exclusifs chez IRIS. Vous enregistrer à ces avantages est facile et complètement gratuit, et vous pourrez profiter de privilèges tels que la facturation directe à votre compagnie d'assurances, du financement sans intérêt, la garantie inconditionnelle IRIS, et plus encore.



lunettes de prescription — économisez 150\$

À l'achat de lunettes comprenant une monture et des lentilles de prescription traitées antireflet (lentilles d'une valeur de 250 \$ ou plus).*

lunettes de soleil de prescription — économisez 150\$

À l'achat de lunettes comprenant une monture et des lentilles solaires de prescription.*



lunettes sur mesure — économisez 150\$

À l'achat d'une monture personnalisée Topology et de lentilles de prescription traitées antireflet (lentilles d'une valeur de 250 \$ ou plus).*

protection solaire — économisez 50\$

À l'achat de lunettes solaires sans prescription de 100 \$ ou plus.*

*Seuls les membres du Programme des Avantages IRIS peuvent utiliser les offres du programme. Les avantages doivent être présentés au moment de l'achat. Une seule offre du Programme des Avantages IRIS peut être appliquée à chaque transaction. Ne peut être jumelé à aucune autre offre IRIS, remise instantanée, carte IRIS, certificat IRIS, offre en magasin ou promotion. Non applicable sur les lunettes de sécurité, les lunettes de sécurité pour le sport, les lunettes TrueBlue, les forfaits COOL pour enfants ou tout autre forfait de lunettes IRIS. D'autres conditions peuvent s'appliquer, renseignez-vous en boutique.



PROFITEZ DE VOS AVANTAGES DÈS AUJOURD'HUI

- 1 — Visitez iris.ca/avantages
- 2 — Choisissez code d'accès ou le nom de votre société
- 3 — **CODE D'ACCÈS : FSEFSE**

Nous sommes là pour vous aider avec votre inscription ou pour l'accès à vos avantages.
Contactez-nous à avantages@iris.ca ou 1.800.363.6378

AVANTAGES IRIS

PROFITEZ DES AVANTAGES IRIS POUR VOTRE CORRECTION DE LA VISION PAR LA CHIRURGIE

Admissible à la Clinique d'Ophtalmologie IRIS sur présentation d'une attestation d'emploi ou d'adhésion de membre. Ces offres sont valides tant et aussi longtemps que le Programme Avantages IRIS est offert à votre organisation. Aucune offre du Programme Avantages IRIS n'est transférable.



correction de la vision au laser économisez 250\$

Sur la correction de la vision par la chirurgie
Ultralask ou le Trans PRK.**

**Cette offre s'applique sur les chirurgies Ultralask et Trans PRK. Basée sur la chirurgie des 2 yeux, ne s'applique pas aux chirurgies mineures et/ou aux frais d'examen. Limite d'un Avantage IRIS de 250 \$ par personne applicable sur la chirurgie des 2 yeux. Présentez votre coupon Avantage IRIS de 250 \$ lors du paiement de votre chirurgie. Les chirurgies sont réalisées par des ophtalmologistes à notre clinique d'ophtalmologie IRIS de Laval (QC).



correction de la vision avec l'implantation de lentilles intraoculaires économisez 250\$ par œil

Sur la correction de la vision avec l'implantation
de lentilles intraoculaires de spécialité.†

†Cette offre s'applique sur les chirurgies du Plan Liberté et Liberté Ultra seulement. Ne s'applique pas aux chirurgies Plan Clarté ou Clarté Ultra, ni aux chirurgies mineures ou frais d'examen. Limite d'un Avantage IRIS de 250 \$ par œil, par personne. Présentez votre coupon Avantage IRIS de 250 \$/par œil lors du paiement de votre chirurgie. Les chirurgies sont réalisées par des ophtalmologistes à notre clinique d'ophtalmologie IRIS de Laval (QC).

Pour obtenir plus d'information sur la correction de la
vision par le laser, consultez [IRIS.ca/fr/chirurgie-de-la-vue](https://iris.ca/fr/chirurgie-de-la-vue)
ou composez le : 1.877.656.4747

Veillez noter que le chirurgien se réserve le droit de refuser toute chirurgie réfractive ou toute autre intervention à tout candidat s'il le juge à propos, sans autre compensation pour le candidat. Ne peut être jumelé à aucune autre offre promotionnelle.



VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE AVEC VOS AVANTAGES?

Nous sommes là pour vous aider avec votre inscription
ou pour l'accès à vos avantages. Contactez-nous à
avantages@iris.ca ou 1.800.363.6378

IRIS
AVANTAGES

Lunettes de sécurité pour les travailleurs de première ligne et aux premiers intervenants



Offre Spéciale

- 20 % de réduction sur les forfaits de lunettes de sécurité avec prescription
- Les lunettes de sécurité peuvent être achetées dans toutes les boutique IRIS
- Vous devez vous inscrire au programme Avantages IRIS en utilisant le lien et le code d'accès ci-dessous
- L'inscription peut se faire en boutique ou sur notre site
- Une prescription actuelle (de moins de 24 mois) de votre optométriste est requise.
- Tous les produits répondent aux normes CSA et Anzi pour la protection des yeux
- Les lunettes doivent être payées en totalité lors de la commande
- Cette offre ne peut être combinée à aucun autre rabais

L'inscription est facile et ne prend que quelques minutes.

Déjà enregistré? Votre boutique IRIS peut accéder à votre dossier et confirmer votre éligibilité

Lien pour l'inscription : [Iris.ca/avantages](https://iris.ca/avantages)

Code d'accès : FSEFSE

Questions : S.V.P contactez votre organisation
ou contactez-nous à avantages@iris.ca